

Paris, le 7 mars 2018

Michèle GUILLEMOT, Présidente de l'ASCL et vice-présidente de l'AURA

Audrey Juliette COQUARD, Présidente de l'AURA

A

Madame la Secrétaire générale du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

S/c de Madame la Directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle

S/c de Monsieur le Directeur général de la Recherche et de l'innovation

Objet : Avenir de l'Association Sports, Culture, Loisirs des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ASCL) et de la restauration des personnels d'administration centrale et des établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Madame la Secrétaire générale,

Cette note fait suite à celle envoyée à votre prédécesseur en mars 2017 qui est restée lettre morte. Elle relate les différents événements qui se sont déroulés au cours de ces 18 mois, alerte sur la situation actuelle et présente nos projets cohérents pour le tissu associatif du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Historique du tissu associatif du site Descartes : Association Sports, Culture, Loisirs des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ASCL) et Association des Usagers du Restaurant Administratif du domaine de la Montagne Sainte-Geneviève (AURA)

L'ASCL et l'AURA ont été créées en 1983, sous l'impulsion des différents ministres de la recherche, Jean-Pierre Chevènement, Laurent Fabius et Hubert Curien. La volonté à l'époque était de permettre à l'ensemble des personnels de la recherche, qu'ils soient affectés à l'administration centrale aussi bien qu'au sein des établissements ou organismes de recherche du 5^{ème} arrondissement, sous tutelle du ministère de la recherche (CNRS, Collège de France, université Paris 6...), ou d'autres ministères ayant des implantations dans le 5^{ème} arrondissement de paris, de disposer de très nombreuses activités culturelles, de loisir, sportives et de restauration de qualité et à un tarif social. A cette époque, les établissements étaient dépendants de leur ministère de tutelle sur les plans financier et de gestion de la masse salariale.

Aussi, les statuts de l'AURA ont été édictés à l'époque selon les principes suivants :

- L'administration centrale pourvoit les locaux et les entretient,
- Quatre collèges sont créés, au sein du conseil d'administration, représentants les établissements : collège de l'administration centrale du ministère de la recherche, collège du Collège de France, collège des EPST (CNRS, ENS...), collège des ministères en charge de l'Industrie,
- Les subventions reçues par l'AURA proviennent de la vente des plateaux repas.

L'ASCL dispose de statuts bien plus simples :

- L'administration centrale pourvoit les locaux et les entretient,
- Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les adhérents sans distinction d'appartenance à un établissement ou à un organisme particulier.

Les deux statuts prévoient une commission de surveillance présidée par l'administration centrale du ministère de la recherche.

Ces associations ont accompagné le dynamisme de ce ministère tout au long des années 1980 et 1990 faisant du site Descartes, un lieu vivant et ouvert à l'ensemble du monde de la recherche (conférences, colloques...).

Du désengagement progressif de l'administration centrale à la liquidation annoncée des activités sociales, culturelles et de loisirs et la réduction du restaurant du site de Descartes

Dès le rattachement de la recherche et de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale en 2002 et, au gré des lois édictant l'autonomie entre l'administration centrale et les établissements, les organismes d'enseignement supérieur et de recherche, le site Descartes s'est progressivement fermé aux extérieurs et son entretien a été négligé. Les associations ASCL et AURA ont suivi le même traitement, en subissant un désengagement progressif du service administratif d'action sociale (SAAM), qui s'est particulièrement aggravé ces dernières années, illustré par une baisse drastique des moyens financiers et humains accordés (aucun investissement, entretien à minima des locaux, aucune mise à disposition de personnels, aucune décharge accordée aux membres des conseils d'administration (CA) et des bureaux...).

Les disparités entre les moyens alloués aux différentes associations (cf. les bilans sociaux de l'administration centrale) sont factuelles et aucun critère n'objective cette situation ; en voici quelques exemples, tant la liste est longue :

- ✓ la subvention annuelle versée à l'ASCL représentait, fin 2015, 36€ par agent, alors que celle versée à l'AEMEN représentait 131€ par agent, condamnant l'ASCL à pratiquer des tarifs 3 fois supérieurs à ceux proposés par l'AEMEN ; selon les derniers chiffres clés 2017 de l'action sociale portée par le SAAM, la subvention reçue par l'ASCL représente 11% du montant global versé aux 4 associations socio-culturelles et sportives de l'administration centrale ; le poids de la population de Descartes est environ de 24% de l'ensemble des agents de l'administration centrale ;
- ✓ les membres des conseils d'administration de l'ASCL et de l'AURA et plus particulièrement des bureaux sont bénévoles et ne disposent d'aucune décharge pour mener à bien leurs missions, certains membres sont obligés de se cacher pour assister aux réunions et de déposer des jours de congés ; ceci n'est pas le cas des membres du bureau de l'AEMEN ;
- ✓ l'ASCL et l'AURA ne bénéficient d'aucune mise à disposition de collègues fonctionnaires ; l'AEMEN comptait 13 fonctionnaires mis à disposition en 2016 ;
- ✓ les conventions qui lient l'ASCL et l'AURA à l'administration centrale sont indigentes et ne précisent aucun investissement matériel au contraire de celle de l'AEMEN ; pour exemple, l'AURA n'a obtenu qu'une subvention pour les équipements de restauration de 15 000 € (remplacement d'un bac à graisse) au cours de ces 5 dernières années alors que l'AEMEN a perçu 171 000 € ;

- ✓ l'AURA n'a aucune réunion régulière avec le service de la logistique de Descartes pour prévoir, organiser conjointement les travaux d'entretien des locaux ; de nombreuses demandes, pourtant urgentes restent sans réponse et sans action (problème de dératisation, entretien diverse..) ;
- ✓ l'AURA finance sur ses fonds propres l'ensemble de son parc informatique et logiciel, est hébergée sur une partition du réseau extérieur et hors champ d'intervention de la DNE ; les salles de restauration de l'AURA n'ont pas accès à Internet ; l'AEMEN est dans le champ d'intervention de la DNE et son matériel informatique est mis à disposition par l'administration centrale ;
- ✓ le SAAM communique sur les activités de l'AEMEN via l'intranet Pléiade et les lettres de vie de l'administration centrale et lui a alloué un espace dédié sur Pléiade ; aucun accès à Pléiade ni aucune communication effectuée par le SAAM pour l'ASCL et l'AURA ;
- ✓ la SAAM a délégué à l'AEMEN certaines prestations sociales qui lui incombent pourtant ; l'ASCL et l'AURA ont été écartées ;
- ✓ le précédent secrétaire général est resté muet face à nos demandes de rencontre, alors que le président de l'AEMEN a été reçu et est reçu de très nombreuses reprises par le chef de service du SAAM.

Non seulement l'ASCL a dû accuser un nouveau refus d'augmentation de sa subvention annuelle (30 000 €), mais elle a appris, à l'automne 2016, qu'aucune subvention ne lui serait versée à partir d'août 2017 et qu'elle serait absorbée par l'AEMEN. Il semblerait que cette décision de destruction de l'ASCL ait été décidée lors d'une entrevue entre votre prédécesseur et le président de l'AEMEN, sans aucune audience préalable du bureau de l'ASCL. Cette décision incompréhensible, injuste, violente et profondément méprisante vis-à-vis des administrateurs de l'ASCL signifie la fin de la diversité associative, la réduction des activités culturelles et sportives proposées sur le site Descartes, le licenciement des 2 salariés et d'une partie des professeurs, et pose question quant au favoritisme affiché par l'administration vis-à-vis de l'AEMEN.

Quant à l'AURA, non prévue dans ce plan d'absorption, alors que l'AEMEN gère pourtant la restauration des sites de l'éducation nationale (l'AURA n'intéresse pas l'AEMEN en raison de sa situation et du nombre de salariés à reprendre ; l'AEMEN compterait alors plus de 50 salariés, modifiant son administration et obligeant à organiser un vrai dialogue social...), elle demeurera isolée face à une association gargantuesque, qui continuera à capter la majorité des subventions et investissements de l'administration ; elle sera contrainte de réduire de moitié ses usagers, de licencier un certain nombre de salariés, et dans l'impossibilité de se moderniser et de respecter la réglementation en perpétuelle évolution, en matière d'hygiène et de santé alimentaire.

Face à cette situation, l'AURA et l'ASCL ont alors, lors d'une audience auprès du chef de service du SAAM, proposé deux schémas cohérents, motivés exclusivement par l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos collègues et par une gestion efficace, efficiente et innovante du tissu associatif de nos ministères :

- ✓ la dissolution de toutes les associations des sites parisiens (AEMEN, ASCL et AURA) et la création d'une seule association culturelle, sportive et de restauration de l'administration centrale du MENESR (un seul ministère fin 2016), avec l'engagement de maintien de toutes les activités actuelles du site Descartes et la possibilité d'en développer de nouvelles ; ce projet aurait permis de simplifier les échanges avec le SAAM, de rassembler les personnels des 3 associations et de partager les moyens et les matériels, mais excluait les personnels des organismes extérieurs accueillis actuellement par l'ASCL et l'AURA (conformément à leurs statuts d'origine rédigés dans un esprit d'ouverture au monde de la recherche).
- ✓ en cas de refus de l'AEMEN de s'associer, la fusion de l'ASCL et de l'AURA et la création d'une seule association culturelle, sportive et de restauration du site Descartes à destination des collègues de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des organismes extérieurs.

Le président de l'AEMEN a, semble-t-il, refusé toute fusion des 3 associations et a poursuivi de manière agressive (retrait de la billetterie partagée avec l'ASCL, interdiction donnée aux personnels de l'AEMEN de communiquer avec ceux de l'ASCL...), avec l'aide du chef de service du SAAM, un plan d'absorption de l'ASCL, sans aucun échange avec les administrateurs de cette dernière. La réunion commune prévue pour discuter ensemble de l'avenir des 3 associations n'a jamais eu lieu.

Refusant que le tissu associatif de l'enseignement supérieur et de la recherche se résume à n'être qu'une variable d'ajustement des moyens octroyés à l'AEMEN par l'administration centrale, les bureaux de l'ASCL et de l'AURA ont donc été contraints d'alerter le cabinet de l'enseignement supérieur et de la recherche, la DGESIP et le DGRI, au cours du premier trimestre 2017, et de demander audience auprès de votre prédécesseur, restée sans réponse.

Depuis, l'absorption violente de l'ASCL par l'AEMEN semble avoir été interrompue temporairement suite à l'intervention du cabinet de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la DGESIP et du DGRI, soucieux de conserver une offre associative diversifiée sur le site Descartes ; l'ASCL a pu reprendre ses activités en septembre 2017, mais uniquement pour l'année universitaire 2017-2018, en percevant la subvention habituelle de 30 000 euros. Le chef de service du SAAM a annoncé dans un courrier que l'avenir de l'ASCL dépendrait d'une inspection ; quelles sont les modalités de cette inspection qui paraît hautement souhaitable et qui doit concerner l'ASCL, l'AURA et l'AEMEN, tant les critères d'attribution des subventions, la gestion et le pilotage des associations par le SAAM sont sujettes à caution ?

Mais le SAAM, depuis septembre 2017, semble s'évertuer à nuire aux deux associations du MESRI, en privilégiant ouvertement l'association du MEN, l'AEMEN. La volonté affichée est de réduire le nombre d'adhérents de l'ASCL afin de justifier sa disparition en 2018 et de poursuivre l'isolement et la baisse d'activité de l'AURA.

Le dialogue serein et constructif que nous souhaitons est rompu, en particulier avec le chef de service ; cette situation n'augure rien de positif concernant le devenir du tissu associatif du MESRI sur le site Descartes, ceci au détriment des collègues de l'ESRI. Les exemples sont très nombreux :

- ✓ La journée d'accueil des nouveaux collègues début septembre : l'ASCL et l'AURA ont été prévenues de l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux collègues seulement 3 jours avant cet événement ne leur permettant pas d'être présentes et de bénéficier d'un stand d'information et de distribution de bulletin d'adhésion ; l'AEMEN a été prévenue plusieurs mois à l'avance et a pu présenter ses activités ;
- ✓ Le SAAM, dans sa dernière lettre d'information, a transmis le bulletin d'adhésion de l'AEMEN ; aucune information n'a été transmise sur l'adhésion à l'ASCL ;
- ✓ Le SAAM a attribué à l'AEMEN la salle de réunion Jean Dausset du site Descartes le lundi et le vendredi de 12h à 15h30 ; l'information a été transmise à l'ensemble des agents du MEN et du MESRI via les UGARH des directions situées sur le site, via un affichage dans tous les bâtiments du site et via les écrans d'affichage ; aucune salle de réunion n'a été proposée à l'ASCL pour permettre aux agents de Grenelle de profiter de ses prestations.
- ✓ Le SAAM a organisé différentes manifestations dans le cadre de la vaccination et du mois sans tabac avec l'AEMEN ; de telles manifestations en partenariat avec l'ASCL et l'AURA ont été refusées à Descartes ;
- ✓ L'AURA n'est plus informée des futurs travaux (fermeture de l'AURA d'au moins 8 mois) qui auraient dû se dérouler au cours de 2018, malgré ses demandes d'information ; le bureau de l'AURA a appris par hasard que les travaux étaient repoussés ; en l'absence d'investissements matériels très lourds, l'AURA ne sera peut-être plus en mesure d'assurer la restauration des 800 usagers quotidiens d'ici la fin de l'année 2018 ;
- ✓ Les membres du bureau de l'ASCL et de l'AURA sont en permanence victimes de mépris, de reproches infondés et d'attaques de la part du chef de service du SAAM ; il a reproché à la présidente de l'ASCL d'être retraitée (de la DGRI) bien qu'elle soit dans son droit de présider cette association ; lors de sa première rencontre avec le nouveau bureau de l'AURA, il a reproché aux membres d'être tous venus, a annoncé, au sujet des demandes légitimes de décharges : « je n'ai aucune obligation de vous donner quoi que ce soit », « une association se

- gère le soir et pendant les weekends » ; il a refusé d'accorder une décharge aux membres du conseil d'administration pour assister aux réunions trimestrielles en arguant que « un conseil d'administration ne sert à rien » ; il a reproché à une collègue d'être membre du bureau de l'AURA alors qu'elle exerçait ses activités sur le site Regnault (depuis une mobilité récente) ; ces droits qui nous sont refusés sont pourtant accordés depuis des années aux membres de l'AEMEN !
- ✓ Le 24 octobre dernier, le chef de service du SAAM a interrompu de façon injurieuse, et au bout de 2 minutes seulement, une réunion avec le bureau de l'AURA au sujet de la convention 2018, en reprochant aux élu.e.s de l'AURA d'avoir alerté le cabinet et « hystérisé les directeurs de la DGESIP et de la DGRI » ; depuis, il a interrompu sciemment les réunions de travail et de concertation concernant les travaux de l'AURA qui sont pourtant si urgents ; nous n'avons plus de contact ni d'information avec le SAAM ; nous avons dû signer un avenant se limitant à prolonger une convention indigente et obsolète n'octroyant à l'AURA aucun moyen supplémentaire.
 - ✓ En outre, le chef de service du SAAM reçoit et informe le président de l'AEMEN de la teneur de nos rares et brefs échanges.

La situation de l'AURA et de l'ASCL

L'AURA : du renouvellement complet du bureau de l'AURA en juin 2016 ...

Nous, Michèle Guillemot, vice-présidente actuelle de l'AURA et Audrey Juliette Coquard, présidente de l'AURA, faisons partie du précédent conseil d'administration de l'AURA et avons siégé de juin 2013 à juin 2016 sans être membres du bureau. Nous nous sommes rapidement rendu compte que la situation de l'AURA était grave et totalement occultée par le bureau de l'époque : des déficits apparus en 2011, une baisse constante des usagers, le refus de nous répondre sur la politique d'achat, la communication tardive (fin 2015) des rapports de la Direction Départementale de la Protection des Populations qui dénonçait dès 2004 l'état sanitaire préoccupant des locaux et les manquements réglementaires de l'AURA en matière de sécurité alimentaire, le pilotage du restaurant phagocyté depuis au moins une décennie par les représentants des établissements hors administration centrale, refusant de réformer des statuts obsolètes, suite à l'autonomie des établissements, et de modifier les modes de subventions de l'AURA. Nos collègues d'administration centrale se plaignaient de la baisse de qualité du plan alimentaire, de l'absence de communication et d'information ; nous avons mené une enquête d'évaluation de l'AURA en 2013, dont les résultats montrant une opposition claire entre les usagers des établissements sous tutelle, satisfaits des prestations de l'AURA et les usagers de l'administration centrale, au contraire, très insatisfaits, ont été cachés par le bureau. A l'approche des élections du nouveau conseil d'administration, nous avons rencontré la sous directrice de SAAM A afin de l'alerter sur la situation de l'AURA ; suite à cet entretien, nous avons décidé de déposer une liste indépendante composée de collègues motivés pour transformer la restauration du site Descartes ; nous avons été élus pour le collège de l'administration centrale et avons intégré le bureau (renouvellement complet des membres) qui pour la première fois est uniquement composé de membres de l'administration centrale.

... à la découverte d'une situation bien plus catastrophique que celle pressentie

Le bureau, dès son entrée en fonction et au cours de l'année 2017, s'est formé petit à petit au métier de la restauration collective, a rencontré de nombreux acteurs de la restauration collective, extérieurs au ministère, et a visité d'autres restaurants (ministère de l'agriculture, CROUS/CNOUS, Crédit agricole, Eurest, Elior, salon de la restauration collective, fournisseurs, prestataires de service, ...). Cet investissement bénévole lui a permis de mettre en exergue, au fil des premiers mois de son mandat, de nombreux dysfonctionnements et un héritage catastrophique ; en raison de l'absence de plan de redressement ou de simples pistes d'amélioration de la situation proposés par la directrice de l'AURA, le bureau a dû prendre la décision de la suppléer et de prendre des décisions d'urgence ; Ainsi, le prix du plateau repas a été augmenté, faisant donc peser sur les usagers l'absence de gestion prévisionnelle (plateau repas vendu à perte depuis de nombreuses années). Les prestations annexes ont été ralenties afin de recentrer l'activité de la cuisine sur la restauration collective, mission première de l'AURA (changement du pain, modification de

l'organisation du self, petits déjeuners à la cafétéria, changement du thé, café, chocolat, accueil d'animations diverses, création d'une prestation de repas froids à emporter, expositions culturelles et artistiques, accueil de produits issus de lycées agricoles, accueil de lycéens ou d'étudiants en contrat d'apprentissage, de publics en reprise d'études, en contrat aidé, de stagiaires...), une communication à destination des usagers a été développée (envoi de méls, affichages, mise en valeur du travail des personnels, implication progressive des usagers par des questionnements réguliers...).

Le bureau a dû réaliser l'ensemble des entretiens professionnels des 25 salariés de décembre 2016 à juin 2017, qui n'avaient jamais été effectués ; Il a organisé des réunions régulières d'information avec le personnel pour les informer de l'état financier de l'AURA, des travaux prévus, des projets envisagés, réunions qui n'avaient jamais eu lieu auparavant. Il a imposé une formation HACCP à laquelle il a participé. Il a imposé le port de vêtements de travail fournis et nettoyés par une entreprise spécialisée, comme la loi l'impose en restauration collective, en respect des normes d'hygiène.

Au regard de l'aggravation de la situation financière qui s'est poursuivie avant l'été 2017 et de l'incapacité de la direction de l'AURA (directrice, chef de cuisine, chef pâtissier-délégué du personnel) à réagir, engageant la disparition à court terme d'une restauration sur le site, le bureau a décidé la réalisation de 2 audits externes, l'un concernant spécifiquement l'organisation, la gestion de la restauration collective (audit à 360°), conduit par le bureau d'études ID Restauration, et l'autre concernant les ressources humaines (organisation RH, bilan de compétences, RPS, pénibilité, document unique, fiches de poste...), mené par le bureau d'études ANTHEA. Les audits se sont déroulés de septembre à fin décembre 2017. Les résultats ont non seulement confirmé nos premières constatations mais ont présenté une situation bien plus catastrophique que celle à laquelle nous nous attendions, voire critique ; **la santé alimentaire des convives n'est pas assurée.**

Les raisons sont nombreuses :

- ✓ Choix inconséquent et catastrophique du personnel de direction : une directrice nommée en 2012, comptable formée en interne, sans aucune expérience d'encadrement de personnels, sans compétence en restauration collective et qui ne s'est jamais formée suite à sa prise de fonction ; nomination du chef de cuisine en 2015, pâtissier sans expérience d'encadrement, ni de pilotage d'une restauration collective et qui n'a jamais été formé à sa prise de poste.
- ✓ Absence de pilotage du restaurant, de contrôle de gestion, d'outils de pilotage, d'encadrement du personnel depuis de très nombreuses années, de gestion prévisionnelle des emplois, de politique RH, de projet collectif élaboré en collaboration avec le personnel (aucun plan de formation, aucun entretien professionnel mené, aucune fiche de poste...).
- ✓ Masse salariale trop lourde à compenser au regard de l'activité de l'association, aggravée par un protocole qui ne suit pas la convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités, et ne respecte pas le droit du travail (durée du temps de travail inférieure à 35h, salaire garanti pendant 183 jours ouvrables en cas d'absence maladie, remboursement du repas du soir, alors que le travail se termine en début d'après-midi...).
- ✓ Empirisme et obsolescence des procédures et des méthodes de travail, aucune méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dit HACCP, aucun plan de prévention des risques, aucun document unique mis à jour, aucune évaluation des risques professionnels et de la pénibilité au travail. Conditions de travail (matériels, hygiène, locaux), qui malgré des avertissements de la Direction Départementale de la Protection des Populations en 2011 ont continué à se dégrader sans action corrective d'urgence. L'AURA est sous la menace d'une fermeture administrative pour insalubrité et non-respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire depuis 2015.
- ✓ Santé financière mettant l'AURA en péril : accumulation de déficits depuis 2007 qui se sont accélérés à partir de 2011 en l'absence de changement du modèle économique (le déficit de l'AURA au 31/12/2017 atteint 180 000 €).

- ✓ Frais de fonctionnement exorbitants (frais de personnels, externalisation du ménage en non-conformité avec la réglementation, prestataires en doublon, absence de mise en concurrence, de politique d'achat...).
- ✓ Absence de plans d'amortissement, de provision, de modernisation et de renouvellement du matériel.
- ✓ Absence de communication à destination des usagers, de vision convives, de prospective et de veille alimentaire.
- ✓ Baisse régulière de la fréquentation du restaurant administratif.

Les rapports d'audit détaillés vous sont joints, ainsi que le premier rapport moral de notre bureau présenté lors de l'assemblée générale de juin 2017.

L'ASCL

L'ASCL est présidée par Michèle Guillemot depuis 1998. Elle présente une situation financière saine et équilibrée, malgré l'absence de subventions qui devraient correspondre au nombre d'adhérents potentiels sur le site Descartes. Les bénévoles du bureau et les 2 salariés ont su gérer la pénurie d'aides et ont, malgré toutes les embûches, pu maintenir et développer des activités riches, variées et innovantes pour les collègues du MESRI : gymnastique mieux vivre, solfège, piano, piscine, gymnastique posturale-relaxation, chorale, Taï chi chuan, zumba, visites guidées, shiatsu, couture, théâtre, yoga, dessin, peinture, ouverture d'un cours de sophrologie en février 2018, mise à disposition et organisation d'échanges de livres avec Lire'lib...

Nos actions et nos projets en dépit du mépris affiché par le chef de service du SAAM et des actions d'ingérence menées par le président et la secrétaire du bureau de l'AEMEN

Au regard des résultats des audits, et des préconisations, l'AURA doit rattraper au moins 10 ans de retard, se réformer, respecter la loi du travail, la réglementation alimentaire et être un très bon gestionnaire de l'argent public qui la finance.

Les interrogations posées, les nombreux documents demandés par les cabinets, les réunions de présentation de résultats intermédiaires, ont évidemment, petit à petit, inquiété la direction de l'AURA quant à sa responsabilité, à son immobilisme, à ses décisions d'externalisation de missions, contraires à la réglementation et, entraînant des déficits abyssaux, des problèmes d'hygiène alimentaire et une absence de prise en compte des conditions de travail des personnels. C'est dans un tel contexte que, début décembre 2017, le président et la secrétaire du bureau de l'AEMEN ont rencontré la direction, ainsi que certains personnels de l'AURA dans les locaux de l'AURA et ont mené une campagne de diffamation, auprès des usagers, basée sur des mensonges et sur un déni d'analyse de la situation qui nécessite des changements profonds et urgents, à l'encontre des membres du bureau et en particulier de la présidente de l'AURA. **Cette action menée par le bureau de l'AEMEN est grave et représente une ingérence sans précédent.** Quels sont les objectifs ? Au regard de nos alertes, de nos actions qui ont contrecarré les plans impérialistes du président de l'AEMEN à absorber l'ASCL et laisser l'AURA isolée, la réponse semble évidente : mettre en œuvre tout ce qui pourra discréditer le bureau de l'AURA, le déstabiliser, l'empêcher de proposer à l'ensemble des usagers et convives un tissu associatif innovant, cohérent et efficace.

De plus, ces attaques ont mis au jour les rôles toxiques de la directrice et du délégué du personnel qui ont mené une campagne de mensonges depuis de nombreux mois et ont rompu leur devoir de loyauté vis-à-vis de leur employeur. Depuis lors, la directrice est en arrêt maladie, obligeant le bureau à la remplacer alors que, rappelons-le, ses membres sont bénévoles et ne disposent d'aucune décharge. Ces nouvelles missions exercées sur notre temps de travail ont permis de découvrir de nombreux dysfonctionnements de l'organisation du travail au quotidien, de l'absence de comptabilité analytique, des erreurs graves d'inventaire, des failles sécuritaires informatiques graves (caisses de paiement obsolètes, aucune protection des données sensibles et nominatives, aucune déclaration CNIL...), des pratiques de surveillance du personnel, des processus empiriques, une gabegie financière vers des sociétés de service extérieures sans aucune mise en concurrence ou révision du contrat, une suspicion de conflits d'intérêt (le cabinet gérant la paye, la société de service

informatique, le commissaire aux comptes appartiennent au même groupe hébergé à Soissons...), l'appel à de nombreuses sociétés de maintenance non compétentes en restauration collective et l'externalisation de l'ensemble du ménage (y compris en cuisine !) vers une société qui n'applique aucun plan de maîtrise sanitaire coûte 10 000 euros par mois...

En outre, les conditions sanitaires (contaminations croisées, problème bactériologique) et de travail dégradé, le vieillissement, l'obsolescence et l'absence de matériels indispensables, obligent l'AURA à effectuer les investissements urgents suivants, alors qu'elle n'en a pas les moyens :

- ✓ L'achat et l'installation d'un lave-batterie qui permettra de traiter l'air insalubre de la pièce actuelle et de respecter les normes sanitaires,
- ✓ Le renouvellement d'un four obsolète et dangereux (trop cher à entretenir, non auto nettoyant...),
- ✓ Le renouvellement de petits matériels, tels trancheuses, dessertes froides...
- ✓ La mise en place du tri des déchets,
- ✓ L'utilisation du badge d'accès au site Descartes comme carte multiservices permettant de payer les prestations de l'AURA : les états-majors des Forces armées françaises ont déployé un tel dispositif avec notre prestataire caisse JES ;
- ✓ Le renouvellement de son système d'information (ordinateurs obsolètes, serveurs, caisses, suite logiciel, absence de câblage réseau dans toutes les salles du restaurant ...) et du câblage réseau et l'intégration de l'AURA dans le champ d'intervention de la DNE sont urgents : les bases de données nominatives, comprenant les données indiciaires de l'ensemble des convives, les transactions bancaires, passant par une ligne ADSL ne sont absolument pas sécurisées... le système d'information de l'AURA représente une faille sécuritaire majeure pour le réseau de l'administration centrale.

Le plan d'action

Au regard d'un tel passif, de statuts obsolètes confondant adhérents et usagers, le bureau est arrivé à la conclusion que l'AURA doit être « éteinte » le plus rapidement possible. De plus, les membres du conseil d'administration, représentant les collègues autres qu'administration centrale sont opposés à la modification des statuts. Le risque qu'une dissolution votée en assemblée générale ne puisse aboutir est trop élevé (la proportion d'usagers hors administration centrale représente 70% de l'effectif total). La seule solution est le dépôt de bilan. Un audit financier par un expert-comptable indépendant est en cours afin de le réaliser dans les meilleures conditions, un plan de licenciement économique et la dénonciation du protocole collectif est en cours, suivi par un avocat spécialisé en droit du travail.

Que va-t-il advenir de la restauration collective des personnels du MESRI de la Montagne Sainte Geneviève ?

Les statuts de l'ASCL, présentant une situation financière saine et équilibrée, vont être modifiés pour élargir ses missions à la restauration. L'ASCL devient donc l'unique association du MESRI ; elle sera dotée d'un conseil d'administration composé uniquement de personnels d'administration centrale du MESRI, de deux commissions, l'une dédiée aux sports, culture et loisirs, et l'autre à la restauration. Seront membres de ces commissions les membres du conseil d'administration et des membres des établissements, organismes hors administrations centrales qui auront passé une convention avec l'ASCL, précisant les conditions d'accès aux prestations, parmi lesquelles l'obligation d'investir pour l'entretien, les investissements et le développement de l'ASCL. Un comité des convives sera créé afin d'associer les collègues aux décisions et aux orientations prises.

La gestion de la restauration pourrait continuer à être directe (pour ce faire, une équipe de direction renouvelée et compétente devra être recrutée, un plan de formation sera mis en place chaque année...) ou concédée (auquel cas une consultation doit être lancée, suivie d'un appel d'offre, dont les conditions devront être très strictes, incluant des indicateurs de suivi et de pilotage hebdomadaires, mensuels et trimestriels).

Nous attirons votre attention sur le fait que la majorité des établissements et organismes qui profitent actuellement des prestations de l'ASCL et de l'AURA n'ont pas d'autre solution de remplacement, si nous devons cesser de les accueillir. Il faudra donc les rencontrer (nous avons déjà eu contact avec le Collège de France, le CNRS et Paris 1) afin de leur présenter les nouvelles conditions d'investissement.

De plus, la création d'un ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de plein exercice renforce notre projet : rassembler toutes les missions associatives du site Descartes est évident, cohérent et indispensable en raison de l'unité de site, de personnels concernés et de missions partagées sur le champ ESRI, favorisant le développement de nouvelles activités répondant au plus près aux attentes des collègues; le tissu associatif du site Descartes sera alors sécurisé et le paysage associatif du MESRI et du MEN enfin équilibré. L'ASCL conservera une taille structurelle adéquate (conseil d'administration, nombre d'usagers, de personnels) facilitant son administration et optimisant sa gestion (mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et des locaux); elle permettra de doter notre ministère d'une « association-comité d'administration » forte, moderne et innovante (répondant aux nouveaux modes d'organisation du travail tels le télétravail) et ayant la volonté, comme nous l'avons initié depuis plusieurs mois, d'accompagner et de développer le bonheur au travail en proposant :

- ✓ Une plateforme numérique unique, compatible smartphone et tablette, permettant l'inscription à l'association, le choix des activités, la commande de prestations alimentaires (plat à emporter, commande de buffet, de petits déjeuners...), le rechargement de son compte. Toutes ces actions sont en cours de mise en œuvre.
- ✓ La mise en place d'une cuisine connectée avec écrans d'information, tablettes numériques présentant le menu, le détail des plats avec traçabilité, les allergènes, présentant les différents parcours possibles : diététique, végétarien, classique... ; paiement via TPE et scanne du plateau repas, self organisé en îlots (en cours) ; mise en place d'un PMS dématérialisé...
- ✓ Le développement de partenariats avec des centrales d'achat, avec le ministère de l'agriculture, avec des fournisseurs privilégiant les circuits courts, le label Bleu, Blanc, Cœur, réflexion sur le poids du bio (en cours)...
- ✓ Un portail WEB accessible toute l'année, regroupant et mettant en contact plusieurs comités d'entreprise et associations (plus de 500 000 membres) permettant de profiter d'avantages sur toute la France et l'Europe (réductions, offres parmi les plus grandes enseignes, billets d'avion, de train à prix réduit, voyages, vacances, animations...) et de billetterie (cinéma, spectacles, salons, musées, expositions, abonnement magazine...), d'opérations sociales....
- ✓ Le développement de nouveaux sports (tennis de table, baby-foot...), l'accès à de nouvelles activités telles le recyclage, le covoiturage, des cycles de conférence, la micro sieste, les ateliers collectifs de jardinage (porter au bureau)...
- ✓ La mise à disposition de journaux, revues et livres,
- ✓ La mise à disposition en dehors de heures d'ouverture des locaux aux agents d'administration centrale et leur adaptation au multimodal, aux nouveaux modes de travail collectifs ou individuels, aux loisirs créatifs, artistiques et sportifs (coworking...).
- ✓ Les partenariats avec d'autres associations d'autres ministères ou comités d'entreprise, avec les directions du site, avec le CROUS.
- ✓ Le développement d'enquêtes d'évaluation, de satisfaction et de prospective.

Ce schéma peut être mis en place rapidement puisque l'association ASCL-AURA a déjà été initiée :

- ✓ des membres de CA communs ;
- ✓ des projets de développement et d'investissement communs,
- ✓ des partenariats avec des organismes défendant les valeurs mutualistes et associatives apportant une aide financière, telles :
 - la Banque française mutualiste (BFM) qui apporte une aide, finance certaines activités (atelier crêpes, musique, conférence sur le surendettement, informations, prêts spécifiques...),

- la MGEN qui va proposer une journée de massage, et permettre le développement du shiatsu, la création d'un cours de musicothérapie, de dispenser des cours d'ergothérapie, de prévenir et de suivre les RPS, d'accompagner la médiation dans le cadre de la gestion des conflits, de développer toutes les actions mises en place dans les académies (addictologie, santé alimentaire...),
 - la SRIAS qui organise des prestations musique et théâtre...
- ✓ des manifestations partagées et plébiscitées par les usagers, telles la création de la fête des associations de Descartes, manifestation unique qui a pour but d'offrir au moins une semaine de bonheur au travail grâce à la représentation du groupe théâtre et de la chorale de l'ASCL, à la sollicitation et la présence de l'ensemble des fournisseurs, des prestataires et des partenaires de ASCL-AURA ; cette année, le thème sera les 35 ans du tissu associatif de Descartes et son renouveau. ASCL-AURA espère compter sur votre présence ainsi que sur celle de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Nous venons vers vous, fatigué.e.s, meurtri.e.s, ne réussissant plus à concilier vie associative, vie professionnelle et vie personnelle, s'il en reste une. Nous devons faire face à une situation inique, injuste et violente qui perdure depuis de très nombreux mois. Mais nous restons motivé.e.s, animé.e.s par la défense des valeurs associatives, humanistes, indépendantes de tout dogme et de toute autre entité non associative et le bonheur au travail des collègues de l'ESRI. Notre projet, qui est avancé, ne pourra être mené à bien sans un travail collaboratif et constructif, sous le signe de la confiance et du respect réciproques avec l'administration centrale. En l'état actuel ces conditions ne semblent réunies qu'avec la sous directrice de SAAM A, la DGESIP et le DGRI.

Mais, avant tout, nous avons besoin de votre aval et de votre soutien. Nous mettons l'avenir du tissu associatif des personnels de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du site Descartes entre vos mains, Madame la Secrétaire générale.

A l'occasion d'une audience, nous pourrons vous présenter plus avant nos projets, et vous montrer que nous pouvons répondre aux attentes et aux besoins de nos collègues, tant dans le domaine de la restauration que les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre très haute considération.

Michèle GUILLEMOT
Présidente de l'ASCL
Vice - présidente de l'AURA

Audrey Juliette COQUARD
Présidente de l'AURA
Membre du conseil d'administration de
l'ASCL